

Le Trait d'Union Mensois

**JOURNAL D'INFORMATION DE LA
COMMUNE DE MENS**



N° 189 FEVRIER 2017

DANS CE NUMERO :

L'éditorial	P 2
Informations municipales	P 3 à 5
La vie du village	P 6 à 8
La CDCT	P 9
La vie des associations	P 10
Mens Ensemble communique	P 11
Les brèves et l'état civil	P 12

**LES ARTICLES POUR
LE TUM DE MARS
DOIVENT NOUS
PARVENIR AVANT LE
MARDI 21 FEVRIER
2017**

Photo de couverture :

Photo Bernard CHEVALIER :
Châtel sous le vent hivernal

Directeur de la publication :
Bernard Coquet
Responsable de la rédaction :
Bernard Chevalier
Comité de rédaction : Bernard
Coquet, Bernard Chevalier
Marcel Calvat, Anne Marie Barbe,
Gérard Dangles,
Véronique Menvielle.
Mairie de Mens
Téléphone : 04 76 34 61 21
Télécopie : 04 76 34 65 64
Email : com@mairie-de-mens.fr
Site internet de la mairie :
<http://www.mairie-de-mens.fr>

L'édito :

Affirmer le rôle "central" de Mens dans le sud du Trièves: la ligne tracée dès la fin 2014 se renforce cette année avec des investissements stratégiques.

La requalification des espaces publics : Espaces de rencontres pour les Mensois, et de découverte pour les touristes .C'est précisément par la qualité des espaces publics – rues, places, parcs, espaces de jeu... que l'on améliore la vie quotidienne des habitants et que l'on donne à voir à ceux qui découvrent.

Le premier chantier sera celui de la place du Vercors. L'exposition d'août dernier, la réunion publique et le groupe de pilotage ont conduit à ce choix. C'est l'entrée la plus circulée de Mens, c'est un endroit où l'amélioration de la sécurité, notamment des enfants, est nécessaire et c'est la première image du bourg quand on arrive de Grenoble et de l'autoroute. Le chantier durera environ 8 mois de mars à décembre mais sera interrompu en juillet et août. La rue de la Halle, liaison très fréquentée entre deux places essentielles où se tient le marché, sera également refaite. Un chantier d'environ 1, 2 M € .pour lequel la commune sera aidée par l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

Comme pour l'aménagement du Boulevard Edouard Arnaud les riverains du chantier seront associés au déroulement des travaux.

La remise en état des réseaux d'assainissement : Nous avons dans ce domaine un lourd retard et de nombreuses anomalies à réparer; Ce sera le début d'un programme de plusieurs années. Le premier chantier, urgent, sera pour cette année de supprimer le versement d'eaux usées dans un fossé à ciel ouvert qui pollue le ruisseau de Mens à l'aval de la STEP Courtial Bard.

La réhabilitation du centre historique : La reprise de démarches initiées il y a une vingtaine d'années n'avait pas eu de suite. Il faut reprendre le dossier parce que c'est un complément logique au PREP. (Programme de Requalification des Espaces Publics), parce que c'est une réponse aux besoins de logements aussi bien saisonniers que permanents. La question est compliquée: une centaine de propriétaires, pas de promoteur intéressé, et pas de recette miracle. La préemption au cas par cas par la commune n'est pas une solution réaliste en l'état actuel des choses. Une réunion sera organisée dans le premier trimestre avec les propriétaires pour tester la faisabilité d'une opération de type OPAH.

Il faudrait logiquement penser pour la suite à un plan de réfection des façades dans tout le centre bourg. Mais ceci sera de longue haleine car on ne peut pas tout faire en même temps ! Et ça n'est pas gratuit !

Les investissements dans le sport et les loisirs : L'agrandissement des vestiaires du terrain de football pour répondre à la demande de la fédération. Les voiles d'ombrage pour augmenter le confort de la piscine. La construction d'une aire d'accueil pour camping-cars pour allonger la période de fréquentation touristique. La poursuite de la modernisation de l'éclairage public et de la signalétique au sein du bourg.

La très haute définition : La grande qualité de la performance des communications numériques est un élément majeur pour le développement de notre commune. Le programme d'équipement porté par le département entre dans sa phase de réalisation. On déterminera cette année l'implantation du nœud de raccordement optique (NRO, le central téléphonique moderne) qui permettra ensuite l'accueil de la fibre optique et les branchements les années suivantes.

Une année chargée donc qui apportera inévitablement quelques dérangements dans la circulation mais que nous minimiserons au maximum. Les dispositions sont prises pour que les grands événements qui apportent tant à Mens se déroulent dans les meilleures conditions.

Bernard COQUET

Informations municipales



Préfecture de l'Isère

Direction des Relations avec les Collectivités,

Droits des sols et Animation Juridique

Arrête du préfet de l'ISERE du 13 janvier 2017, permettant l'autorisation au profit de l'IGN de pénétrer dans les propriétés publiques et privées situées sur les communes du département de l'Isère.

En date du 13 janvier le préfet de l'Isère a pris l'arrêté préfectoral N° 38-2017-01-13-005 autorisant le personnel de l'IGN à pénétrer sur les terrains situés sur l'ensemble des communes du département afin de faciliter les travaux nécessaires à l'implantation et à l'entretien des réseaux géodésiques et de nivellement, à la constitution et à la mise à jour des bases de données géographiques, à la révision des fonds cartographiques et aux travaux relatifs à l'inventaire forestier national.

Pour plus de renseignements, cet arrêté est affiché sur les panneaux communaux en façade de la mairie.

Offre d'emploi emplois d'été

La mairie de Mens recherche pour l'été 2017 des agents pour la piscine et pour le service Technique :

Missions : accueil, billetterie, ménage.

Périodes d'emplois :

- en juin et septembre (jusqu'au 25/09/2017) les mercredi après-midi, samedi et dimanche : 1 mi-temps
- en juillet et août : 2 temps plein et 1 mi-temps

Conditions et critères de recrutement :

- avoir 18 ans révolus à la date d'embauche

- être autonome pour les déplacements et le logement
 - être sérieux, disponible et professionnel
- Poste 35 h, rémunéré sur la base du SMIC.

Pour le service technique :

Missions : tonte, entretien des espaces verts, de la voirie, entretien des réseaux eau et assainissement.

Période d'emplois :

- du 1^{er} juin au 30 septembre 2017.

Envoyer un CV complet ainsi qu'une lettre de motivation impérativement avant le 28 février 2017.

Seront retenues en priorité les personnes ayant une adresse postale personnelle à Mens.

Des entretiens seront organisés dans le courant du mois de mars.

Relevés des radars automatiques à Mens.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Si le radar posé rue Louis Rippert donne des relevés où la vitesse est correctement respectée (seulement 2% des automo-

bilistes dépassent la vitesse réglementaire) il s'avère que pour les deux autres et notamment rue Docteur Senebier 30,7% des automobilistes franchissent allègrement les 50 Km/h dont 4 dépassent du plus du double. A noter que les relevés du quatrième

radar n'ont pu être effectués (av du Dauphiné sens Monestier / Mens).

Des contrôles radars (non préventifs ceux là) seront donc mis en place avec la gendarmerie.

Bernard CHEVALIER

Radars av Louis Rippert sens Mens / Cordéac période du 20 août au 17 octobre 2016

Sur 39779 véhicules 39001 sont en dessous des 50 km/h

657 sont entre 50 et 60 km/h

108 entre 60 et 70 km/h

12 entre 70 et 80 km/h et

un entre 80 et 90 km/h (exactement à 86 km/h)

soit 2% dépassent la vitesse de 50 km/h

vitesse mini 4 km/h vitesse maxi 86 km/h

Radars av Louis Rippert sens Cordéac / Mens période du 7 octobre 2016 au 7 janvier 2017

Sur 57797 véhicules 50314 sont en dessous des 50 km/h

6886 sont entre 50 et 60 km/h

537 entre 60 et 70 km/h

52 entre 70 et 80 km/h et

6 entre 80 et 90 km/h

2 entre 90 et 100 km/h

soit 12,9 % dépassent la vitesse de 50 km/h

vitesse mini 5 km/h vitesse maxi 95 km/h

Radars rue Dr Senebier sens St Baudille / Mens période du 20 août au 17 octobre 2016

Sur 42962 véhicules 29768 sont en dessous des 50 km/h

10970 sont entre 50 et 60 km/h

2010 entre 60 et 70 km/h

185 entre 70 et 80 km/h et

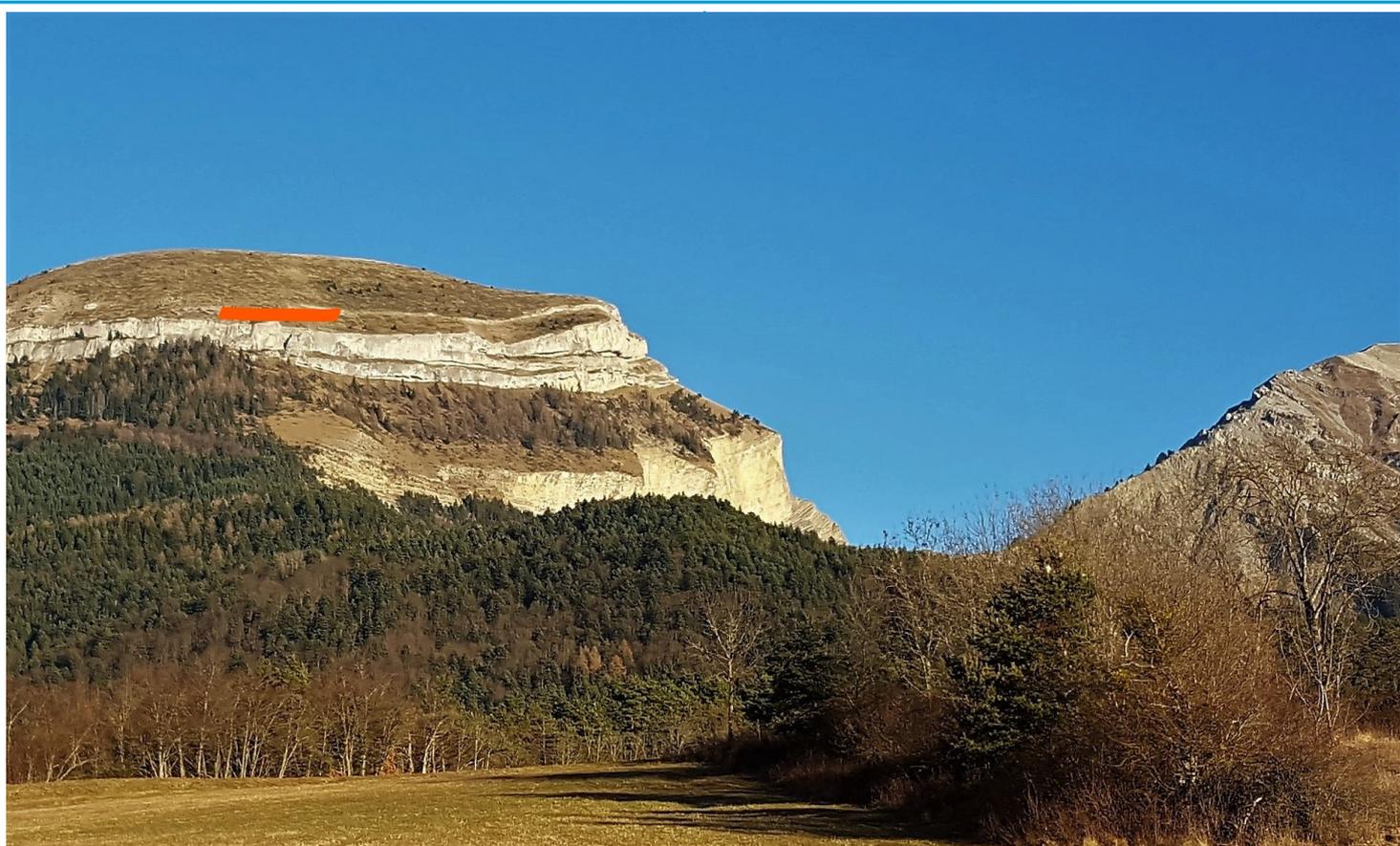
19 entre 80 et 90 km/h

6 entre 90 et 100 km/h

4 entre 100 et 110 km/h

soit 30,7 % dépassent la vitesse de 50 km/h

vitesse mini 4 km/h vitesse maxi 107 km/h



Voies d'escalade falaise de Châtel

Le CAF Obiou est à l'initiative de cet équipement, soutenu par la mairie de Mens, correspondant à un besoin de ses adhérents et des jeunes collégiens des « classes sport ».

De nombreux partenaires se sont trouvés impliqués dans ce projet :

- le conseil départemental (maître d'ouvrage)
- l'ONF délégataire, gestionnaire de la forêt domaniale
- les chasseurs
- la FFME Fédération Française de la Montagne et Escalade
- LPO Ligue de Protection des Oiseaux
- FRAPNA Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
- GENTIANA association botaniste iséroise
- un représentant de la commune de Cordéac
- Myrtille Bérenger écologue en charge de la coordination de ce dossier et du rapport de synthèse.
- la mairie de Mens.

Après 5 ans de concertation et de visites sur site le projet va aboutir en partie pour cet été.

20 à 25 voies de tout niveau seront équipées progressivement.

LOCALISATION : la falaise de Châtel (les bancs pour les Mensois...) voir photo.

ACCES : parking de Baret puis sentier qui monte à Châtel.

Quitter le sentier par la droite pour longer le pied de la falaise en direction du sud. Temps approximatif du parking de Baret au pied des voies : 45mn.

NB : un panneau sera installé sur le parking de Baret avant le début de l'été. Celui-ci formalisera l'accès au site et les espaces de pratique. Il informera les pratiquants sur les conditions d'accès et que le non-respect de ces règles peut remettre en question la pérennité du site. Celui-ci intégrera un volet chasse et loisirs afin d'informer le grand public des jours de chasse.

Ce projet respecte scrupuleusement les hôtes de ces lieux : flore, faune particulièrement les oiseaux.

FINANCEMENT :

- le conseil départemental assure la maîtrise d'ouvrage et prend en charge financièrement le matériel d'équipement de la 1^{ère} tranche à hauteur de 5000€.
- la mairie de Mens participe à hauteur de 500€.
- le CAF Obiou se chargera de l'équipement des voies sous le contrôle de la FFME.

Un grand merci à tous les partenaires particulièrement l'ONF et les chasseurs, le conseil départemental et le CAF Obiou.

Marcel CALVAT
1^{er} adjoint
En charge du dossier.

Informations municipales

La fête des bébés s'est déroulée à l'espace culturel :



17 naissances enregistrées pour l'année 2016 ! Voilà un record que l'on n'avait pas vu depuis longtemps à Mens. Il fallait donc fêter cela ! Et leur souhaiter une très bonne année, une excellente entrée dans la vie et dans la commune.

C'est ainsi que les nouvelles familles ont été conviées en ce samedi 14 janvier à un petit goûter permettant aux bébés de se rencontrer pour la première fois et aux jeunes parents d'échanger et de parler de leurs expériences respectives.

C'est à l'initiative des Ambassadeurs que cette réception a eu lieu en présence de nombreux élus de la commune, de M. Coquet, maire de Mens, de M. Calvat, premier adjoint et de Mme Terrier, conseillère régionale.

Ce fut l'occasion de présenter aux familles le travail de Frédérique Puissat, vice-présidente en charge de la petite enfance qui a mis en place sur l'ensemble du territoire du Trièves des Ambassadeurs, composés de référents élus et d'habitants chargés d'être des personnes ressources pour tout problème que rencontreraient les familles.

"Il faut tout un village pour élever un enfant"

A Mens, les ambassadeurs à l'écoute des familles sont :

Amandine HERPE, association Temps d'Parents, soutien à la parentalité
Anne-Marie BARBE, adjointe municipale, en charges des affaires sociales
Véronique MENVIELLE, adjointe municipale, en charge de la jeunesse et de la culture

Puis, Béatrice Perdrix, directrice de la MEJ et Maryline Bon, responsable du RAM (relais assistantes maternelles) ont présenté leur action au sein de la communauté de communes.

Le discours de M. Coquet fut suivi d'un goûter composé de pâtisseries maison, qui ont été, semble-t-il, fort appréciées par la trentaine de participants.

Un immense merci à Rose-Marie Giovanetti pour son aide, pour ses décorations magnifiques, ses friandises et sa gentillesse. Un grand merci aussi à l'aide apportée par Evelyne Garnier.

A la fin de la réception, une peluche a été offerte aux bébés de l'année.

Véronique MENVIELLE





La Sainte Barbe a été fêtée à la salle des Sagnes.

Le Lieutenant Guy Lorenzi accueillait un nombreux public dans son discours d'ouverture et souhaitait la bienvenue à tous à la salle polyvalente de Mens pour la cérémonie de la Sainte Barbe 2016

Bienvenue au Commandant Cugnod qui représentait le Directeur Départemental, aux collègues de Monestier de Clermont, de Gresse en Vercors, de Lus la Croix Haute et de Valbonnais, à la gendarmerie du Trieves, à M. Bernard Coquet maire de Mens, à Mme Frédérique Puissat Conseillère Départementale et vice-présidente de la communauté de communes du Trieves, à Mme Marie-Claire Terrier Conseillère Régionale et maire de Clelles représentée par son adjoint, à tous les élus des communes du Trieves et enfin aux

collègues retraités. Il excusa ensuite le colonel docteur Dominique Repellin et Mme Marie-Noëlle Battistel Députée de l'Isère.

Il présentait ses meilleurs vœux à toutes et tous pour cette nouvelle année 2017 et se réjouissait de la venue d'une deuxième naissance au sein de la caserne avec l'arrivée de la petite Amy fille de Laetitia et remerciait vivement les conjoints et conjointes qui supportent souvent de longues absences. Il félicitait également l'adjudant chef Patrice Perrier qui se voit remettre par son père Gilbert ancien lieutenant et chef de corps des pompiers de Mens, la médaille d'or pour trente années de service.

Ensuite il faisait le bilan de la section des pompiers de Mens et des différentes opérations de l'année 2016 :

EFFECTIFS :

L'effectif de la caserne de Mens au 1er janvier 2017 est de 23 sapeurs-pompiers volontaires composé 17 hommes, 6 femmes dont 3 officiers (dont 2 officiers santé) 4 s/officiers et 16 caporaux et sapeurs.

En 2016, trois recrues ont rejoint les rangs des sapeurs-pompiers de Mens il s'agit d'Aurélien Durand, Malo Dupuy et de Jeremy Marty.

BILAN OPERATIONNEL:

Pour l'année 2016 on récence 213 interventions réalisées, soit 6 de moins que l'année précédente (10% incendies, 56% accidents voies publiques, 32% secours à la personne et 2% diverses opérations)

Pour réaliser toutes ces opérations, il a fallu effectuer 32 596 heures de présence planning **dont 1152h passées en interventions.**



En 2016 le personnel de la caserne de Mens assurait des cours de secourisme aux élèves du CM2.

Ces cours se poursuivront cette année avec Mme Véronique Menvielle. Deux après-midi au collège du Trieves à Mens, seront réservés aux écoles de St Jean d'Hérans, Châtel en Trieves et Tréminis.

TRAVAUX 2017 :

La rénovation des sanitaires de la caserne a démarré, d'où notre présence à la salle des Sagnes.

Je profite de cet instant pour remercier la municipalité de Mens qui nous a permis de nous retrouver dans cette salle .

Bonne Année 2017 à tous et à l'année prochaine.

Bernard CHEVALIER

La vie du village



SUR LES PAS DES HUGUENOTS

SECTION ISÈRE

Assemblée générale de l'association « Sur les pas des hugue- nots »

Les adhérents de l'association « Sur les pas des Huguenots – Section Isère » se sont réunis vendredi 20 janvier en assemblée générale extraordinaire pour élire leur conseil d'administration.

9 candidats se sont proposés et ont tous été élus à l'unanimité des votants : Sabine Campredon, Françoise Coquet, Bernadette Dubant, Véronique Menvielle, Jean-Paul Chabert, Michel Court, François Dietz, Gérard Dangles, Dominique Viallet.

Les membres du conseil d'administration se sont ensuite réunis pour élire le Bureau. Ont été élus :

Président : Gérard Dangles ;
Vice-Président : Michel Court ;
Trésorier : Jean-Paul Chabert ;
Secrétaire : Bernadette Dubant.

L'association, forte aujourd'hui de 31 membres, a besoin de bénévoles pour organiser la randonnée qui aura lieu du 22 au 30 septembre entre le Percy-en-Trièves et Barraux. Rejoignez-nous.

Association « Sur les pas des Huguenots – Section Isère »



, à Mens.

Toutes vos idées, matériel de récupération et petites collations pour le gouter partagé sont les bienvenus.

Atelier gratuit et ouvert à tous. Pour tous renseignements :

Béatrice Perdrix : b.perdrix@cdctrieves.fr 04 76 34 27 02

Au plaisir de vous retrouver.....

Le Carnaval de Mens aura lieu le mercredi matin 22 mars prochain, organisé par les écoles de Mens, les P'Titouts du Trièves, l'association Temps de Parents, la Mairie de Mens, les animateurs Périscolaire, L'EHPAD de Mens, Le Sou des écoles, ainsi que les services de la Communauté de communes du Trièves.

Venez participer aux ateliers de fabrication de décors, costumes..... les samedis 11 et 18 mars, de 13h30 à 17 heures, à la MEJ, rue docteur Senebier, à Mens.



La vie du village



Inauguration de l'espace d'accueil de réfugiés à la cure de Mens.

Depuis sa constitution en septembre 2015, le CART a accueilli près d'une quarantaine de demandeurs d'asile dans le Trièves. En liaison avec l'ADA (Accueil des Demandeurs d'Asile) à Grenoble, il procède à de l'accueil d'urgence. Dans les faits il héberge des gens ayant fui la guerre ou la violence dans leur pays et demandé l'asile à la France. Ces réfugiés sont accueillis entre le moment où ils viennent d'arriver et de s'enregistrer en préfecture et le moment où l'État leur propose une place en centres d'accueil. Cette place se fait attendre parfois plusieurs mois. Depuis plus d'un an, ils sont accueillis par des familles du Trièves.

La mise à disposition d'un étage inoccupé de la cure par la mairie et le diocèse apporte une solution de confort et d'indépendance dont ont besoin ces réfugiés. Une convention d'occupation avec le CART a été adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal et le conseil pastoral paroissial. La rénovation et l'aménagement de cet appartement ont fait l'objet d'un chantier bénévole et collectif au-

quel ont participé 62 personnes. L'achat des matériaux a été assuré par la municipalité. Des commerces locaux, des associations et des particuliers ont soutenu le réseau ou l'ont aidé pendant le chantier, parmi lesquels le Café des Sports, Ma Boulangerie, le Petit Marché, le club des chasseurs de Cordéac, Recycl'art). D'autres particuliers et association (les Alouettes), en faisant don de meubles, d'électro-ménager et de literie, ont contribué à l'aménagement confortable de cet appartement.

Au cours de l'inauguration du 7 janvier, le CART a remercié autour d'un vin chaud l'ensemble des acteurs et soutiens de ce chantier et au nom du CART, Emmanuel Cherré a terminé les remerciements par ces quelques mots :

« Au-delà de cette réalisation, ce qui nous réjouit tout particulièrement est cette mobilisation d'habitants, de tous âges et tous horizons, qui au-delà de leur différence politique, religieuse, ont décidé d'agir solidairement autour d'une cause qu'ils trouvaient juste. C'est certainement un élément de fierté pour les habitants du Trièves et de ce village si singulier. Des initiatives, comme celle-ci, qui partent « d'en bas » et qui oeuvrent pour le bien commun, peuvent peut être constituer une nouvelle façon d'envisager la vie commune, la vie de la cité. Nous nous en réjouissons comme nous ont réjoui en 2016 deux autres chantiers participatifs : celui du refuge de Rochassac et celui de la rénovation du Café du Sports. Le dynamisme dont est capable ce village autour d'enjeux aussi divers nous semble battre en brèche pas mal d'idées reçues sur la morosité ambiante, sur l'égoïsme grandissant ou sur des clivages générationnels. »

Le CART est un collectif ouvert à tous. Il y a mille et une façons d'y participer, du co-voiturage à la fourniture d'aliments, d'une parole échangée au don d'une paire de gants.

Association Les Toits du CART

En complément de l'article ci-dessus...

Les travaux de rénovation qui ont été réalisés bénévolement par une équipe soudée et totalement mobilisée, ont complètement changé l'intérieur d'une grande partie de cette bâtisse pour

laquelle aucune rénovation n'avait été faite depuis plus de cinquante ans. Quelques photos pour vous permettre d'apprécier.

Le projet a abouti, c'est l'essentiel !

Anne-Marie BARBE



06/01/2017 11:30



06/01/2017 11:36



Avant

14/11/2016 16:15



Après

06/01/2017 11:32

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



Tous les cartons et briques alimentaires



Tous les emballages en plastique : pots, sacs et films souples, barquettes plastiques ou polystyrène...



Tous les flacons et bouteilles en plastique



Tous les emballages métalliques

DECHETS : Simplification des consignes de tri

Depuis le mois de juin tous les emballages se trient, vous pouvez dorénavant mettre dans les colonnes de tri jaune tous les emballages en plastique : pots de yaourt, barquettes de viande ou encore films et sacs plastiques.

Afin de simplifier les consignes de tri et augmenter le recyclage, la Communauté de Communes du Trièves en partenariat avec 4 autres collectivités et la société de tri Athanor, a été retenue pour participer au projet pilote d'Eco emballages. Ce projet ne concerne que quelques collectivités en France, c'est pourquoi pendant quelques années les consignes de tri pourront varier d'une région à l'autre.

Ce qui change pour vous !!

Plus besoin de se poser de questions pour les emballages en plastique.

Une seule consigne :

Tous les emballages sont à déposer dans les colonnes de tri / conteneur des emballages :

pot de yaourt, barquette en polystyrène, blister, pot de crème fraîche, barquette de fruits et légumes, bouteille, flacon, plus d'hésitation !

Attention nous parlons bien d'emballages en plastique et non d'objets en plastique. Tous les objets en plastique (cintre, tuyaux, jouets,) sont à déposer à la déchèterie s'ils sont volumineux.

Ne lavez pas vos emballages :

Il suffit de bien vider les emballages. Les laver consomme de l'eau inutilement.

Déposez vos emballages en vrac :

N'imbriguez pas les emballages entre eux. Arrivés au centre de tri, ils seront plus facilement séparés par matière pour permettre leur recyclage.



+ d'infos !

Communauté de Communes du Trièves
Service déchets

04 76 34 11 22 / s.fillit@cdctrieves.fr

www.cc-trieves.fr

La vie des associations

Toutes les informations diffusées dans cette rubrique sont fournies par les associations sous leur entière responsabilité.



Le club « Bel Age » a fêté les rois

Le 12 janvier les membres du Club BEL AGE n'ont pas failli à la tradition de la brioche des rois.

Après avoir joué aux cartes ou dansé, environ 70 personnes se sont retrouvées pour tirer les rois en dégustant la brioche accompagnée de papillotes et clémentines, le tout arrosé de cidre, mais avec modération bien sûr.



Parmi tous ceux et celles qui avaient découvert une fève, il a été procédé à l'élection du roi et de la reine du jour. Le sort a désigné : Mireille DESCOMBES et Christian ABONNENC qui ont reçu chacun un pain de brioche et une bouteille de vin mousseux.

Le Club BEL AGE rappelle à ses adhérents et informe également toutes les personnes qui souhaitent rejoindre le club, que l'Assemblée Générale aura lieu le jeudi 09 février à 14 h à l'Espace Culturel de Mens.

Le club Bel Age

Temps d'Parents

Temps d'Parents est une association parentale permettant des espaces de rencontres, de vivre des temps conviviaux, de recul, d'entraide et d'échanges pour les parents et les jeunes enfants dans le Trièves.

Programme de février 2017

Mercredi 1er février

Temps de jeux et d'échanges, de 9h30 à 11h30, à la MEJ de Mens

Mercredi 8 février

Accueil et atelier Cirque avec Bruno de *Cirque en Trièves*, de 9h30 à 11h30, à la MEJ

Mercredi 15 février

Temps autour du livre avec une animatrice à la bibliothèque de Mens, de 10h à 11h30

Contact et renseignements :
tdparents@yahoo.fr
04 56 55 21 09



L'Abeille Dauphinoise syndicat d'apiculture de l'Isère, plus que centenaire s'est donné pour mission le développement et la défense de l'apiculture durable. Chaque année nous proposons une initiation à l'apiculture, ouverte à tous, d'une durée de 8 journées de mars à septembre et plus précisément les 11 et 25 mars, les 8 et 29 avril, le 13 mai, le 10 juin, le 22 juillet et le 16 septembre à Vizille et sur nos ruchers.

Pour nous contacter :

L'ABEILLE DAUPHINOISE

22 Place Bernard Palissy

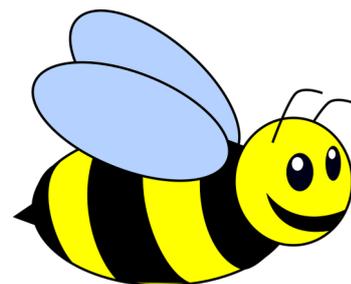
38320 POISAT

Tél : 04 76 25 07 09

(mercredi a.m.)

Courriel : abeille.dauphinoise@gmail.com

Site : www.abeille-dauphinoise.fr



PLU, AVAP, Schéma d'assainissement Les conclusions de l'enquête publique

<http://www.mairie-de-mens.fr/2062-enquete-publique-urbanisme.htm>

Réjouissons-nous, tout d'abord, de la participation à cette enquête publique - une centaine d'observations - qui rapportée au nombre d'habitants de la commune, a été considérable. L'ensemble des observations traduisant, de l'avis même de la commissaire-enquêteur, une bonne connaissance des dossiers et un intérêt sur le devenir du territoire. Ce que vient souligner, selon nous, la forte proportion d'observations d'intérêt général.

Mais n'oublions pas le constat de la commissaire-enquêteur à propos du PLU : *"Il est à noter que le rythme de la concertation s'est ralenti à partir de 2014. Pour partie, cela peut se justifier par l'avancement de la démarche et la reprise « en l'état » des choix déjà effectués par l'équipe municipale précédente. Il reste cependant regrettable que, depuis 2014, il n'y ait eu, outre les réunions de la commission PLU, que deux éditoriaux traitant succinctement du PLU et une réunion publique ... n'ayant pas été annoncée dans le TUM."*

Et pour l'AVAP, c'est pire : *"Bien que la concertation ait respecté les prescriptions réglementaires, il est regrettable que le travail d'élaboration effectué en commission n'ait pas été présenté à la population..."*

Ce changement depuis 2014 d'une concertation participative ouverte pour une simple information au public quand tout est écrit amène la commissaire-enquêteur à faire une recommandation dans les conclusions de l'AVAP, certes non contraignante juridiquement, mais très réaliste :

"Le commissaire-enquêteur engage la commune à aller au-delà de la simple information pour s'engager dans une réelle concertation avec toutes les parties prenantes impliquées dans la conduite de ses projets."

Sur le fond

Nous apprécions que le PLU respecte dans ses grandes lignes le projet de départ et soutenons le maire dans sa fermeté concernant la réduction de la consommation d'espace en vue de préserver les terres agricoles. Mais nous regrettons que l'option de rédiger une OAP pour le centre historique n'ait pas été retenue ; moyen, selon nous, le plus efficace d'éviter son abandon malgré les jolies rues pavées du PREP.

La commissaire-enquêteur note d'ailleurs : *"Il reste cependant regrettable que la conduite en parallèle à l'enquête publique du Programme sur la Requalification des Espaces Publics ... avec exposition et réunion publique, ait rendu moins lisible l'objet de l'enquête publique et suscité des remarques hors enquête ... ce projet devra respecter les principes des OAP Déplacement et Pré Colombon."* ; nous ne cessons de le dire en conseil municipal.

Nous regrettons aussi que les documents du PREP ne se réfèrent jamais au PLU et aux OAP et qu'on nous ait fait voter le plan de financement du PREP, qui porte sur ces OAP, alors que les conclusions de l'enquête n'étaient pas encore connues.

Concernant l'AVAP, plusieurs observations très argumentées critiquent sévèrement un règlement beaucoup trop précis, arbitraire, abusif et intrusif, au détriment de l'innovation et de la créativité, alors que l'AVAP ne devrait comprendre que des prescriptions cadres, non normatives.

Nous pensons aussi que ces mesures très contraignantes de "valorisation" de notre patrimoine risquent d'entraîner sa dégradation, à cause des conséquences financières et sur "l'habitabilité" des logements (lumière, humidité, isolation...). Nous pensons qu'elles seront un frein à la réalisation de travaux, alors même qu'on manque de logements locatifs de qualité.

La commissaire-enquêteur constate d'ailleurs que les surcoûts générés par les impératifs architecturaux du règlement n'ont pas été assez pris en compte. Mais ces surcoûts sont assumés par le maire et sa majorité : **"Le Trièves ça se mérite !"** (Propos tenus en commission AVAP).

L'autre aspect de nombreuses critiques exprimées que nous partageons, c'est l'incompatibilité du règlement avec les objectifs de TEPOS de la Communauté de communes et de la loi de transition énergétique : panneaux solaires, débords de toits, fenêtres... **Même le président de la CCT s'inquiète, pour TEPOS, de la rigidité du règlement de l'AVAP en AV3** (zone pavillonnaire périphérique).

Nous nous félicitons donc de la promesse du maire, dans son mémoire en réponse, d'assouplir ce règlement, notamment pour la zone AV3, mais aussi pour les bâtiments à valeur patrimoniale ordinaire du centre historique. Ces modifications constituent des réserves de la commissaire-enquêteur dans ses conclusions pour l'AVAP. **Si cet assouplissement n'était pas mis en œuvre, cela favoriserait les recours en contentieux.**

Nous demanderons en commission AVAP et au conseil municipal encore plus de souplesse afin de ne pas contredire la loi de transition énergétique. Nous demanderons également des réponses aux questions soulevées pendant l'enquête publique :

Quelles sont les raisons d'une non différenciation forte entre les zones de l'AVAP, centre historique et quartiers pavillonnaires ? Pourquoi imposer, notamment en AV3, des pentes de toit et de couverture, très normatives, alors qu'elles ne protégeront pas le "grand paysage" ? Quelle logique d'interdire le photovoltaïque alors que le thermique est toléré dans d'étroites limites ? De quel droit imposer aux projets de construction une surface minimum au sol de 73,5 m² qui entraîne une forte sélection sociale ?

L'adoption définitive des règlements

La commissaire-enquêteur a émis trois avis favorables assortis de réserves et de recommandations. Celles-ci doivent être soumises à la commission AVAP-PLU avant que le Conseil Municipal ne vote un règlement définitif qui dotera Mens des documents de référence nécessaires à l'encadrement des projets communaux.

La critique de « la lenteur de l'évolution des dossiers sous le mandat précédent » avait été un des axes de campagne de monsieur le maire. Il lui aura fallu la moitié de son mandat et une suspension d'enquête, rare, l'obligeant à modifier substantiellement son projet pour répondre aux réserves du préfet et voir enfin l'enquête publique terminée... **Nous retiendrons que les vertus du temps et de la concertation ne sont pas en définitive un obstacle au bon déroulement d'une procédure !**



Loto de la FNACA

Samedi 4 mars 2017

20h salle des Sagnes

Mens 38710

Nombreux lots à gagner

TV Agneau jambons filets garnis et pleins de lots divers



Don du sang,
Don de Vie.

DON DU SANG

Le jeudi 2 Février 2017 à l'espace culturel de Mens de 16h30 à 20h.

Lors des deux dernières collectes sur Mens, nous avons constaté une légère baisse de fréquentation, cependant les besoins en sang et plaquettes sont toujours aussi urgents.

Nous comptons sur tous les donneurs habituels et en espérant de nombreux nouveaux pour la collecte du 2 Février.

Nous vous remercions par avance.

La présidente : Annie CHEVILLARD

ETAT CIVIL : DECES

M. Marc CHABOT le 27 décembre 2016

Mme Paule VERDURE le 27 décembre 2016

Mme Ginette PELLERIN le 02 janvier 2017

Mme Juliette BOREL le 06 janvier 2017

Mme Gillette BOUVIER le 18 janvier 2017

Mme Catherine BARBERO le 18 janvier 2017

Mme Claire ODDOS le 19 janvier 2017

ETAT CIVIL : NAISSANCES

Léo FAURE le 15 décembre 2016

Elias HEITZ le 26 décembre 2016

Statistiques des naissances, décès, mariages de la commune de Mens de 2000 à 2016

ANNEES	NAISSANCES	MARIAGES	DECES	De l' EHPAD	De MENS
2000	8	8	17	5	12
2001	17	7	24	9	15
2002	10	6	25	11	14
2003	12	6	26	6	20
2004	13	4	30	12	18
2005	14	6	36	17	19
2006	12	11	33	11	22
2007	16	9	31	15	16
2008	10	6	30	21	9
2009	13	5	38	24	14
2010	13	5	19	7	12
2011	16	1	26	10	16
2012	16	3	33	15	18
2013	5	4	30	9	21
2014	11	5	30	16	14
2015	7	3	27	13	14
2016	17	4	36	18	18